

# Charte de revente des manuels scolaires

Lors de la revente de mes manuels scolaires je m'engage à respecter les règles suivantes :

- Je consulte la liste des manuels qui seront en vigueur pour l'année scolaire 2018/2019
- Je fixe le prix de vente en fonction de l'état de mes manuels (-10% pour une petite usure pouvant aller jusqu'à -50% pour un manuel très abîmé par rapport au prix d'origine figurant sur les listes)
- Je dois agir en élève responsable, respectueux et ne pas compter sur ce moyen pour gagner de l'argent.